

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 avril 2013

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE 19 avril, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUÉE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Jean-Michel FOURGOUS

Présents :

Adjoints M. Gérard FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; M. Bernard DESBANS ; Mme Catherine DAVID ; M. Thierry MICHEL ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Alain LAPORTE ; M. Laurent MAZAURY

Conseillers M. Gérard BARD ; Mme Colette PIGEAT ; M. André BAUDOUI ; Mme Dominique LOCHON à partir de la délibération PV 20130002 ; Mme Chantal CARDELEC ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Christine DANG ; Mme Valérie DAYSSIOLS-CARBONELL ; M. David BERREBY ; Mme Virginie BIARNES à partir de la délibération PV 20130002 ; M. Brahim BEN AZZA ; M. Jacques MICHELET ; M. Jacques STEVENS ; Mme Chantal FEUGERE ; Mme Monique SAUL ; M. Michel BESSEAU ; M. Laurent VERAT à partir de la délibération n° 20130036 ; M. Serge BETMONT ; M. Gilbert REYNAUD

Représentés :

M. Henri WEISDORF donne pouvoir à M. Laurent MAZAURY.
Mme Martine BLANCHOUT donne pouvoir à Mme Martine LETOUBLON.
M. Jacques RAVION donne pouvoir à Mme Chantal CARDELEC.
Mme Boramy SAN donne pouvoir à M. Alain LAPORTE.
M. Philippe DEVARIEUX donne pouvoir à M. Michel BESSEAU.

Absents excusés :

Mme Dominga DOURCHE
Mme Dominique LOCHON pour la délibération PV 20130001 – Mme Virginie BIARNES pour la délibération PV 20130001- M.Laurent VERAT jusqu'à la délibération n° 20130035.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Madame Catherine DAVID

A 19h35, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

Administration Générale

1 - PV-20130001 Approbation du compte-rendu de la séance de conseil municipal du 26 octobre 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par	27	Pour
Par	4	Abstentions (M.Besseau-Ph.Devarieux-Ch.Feugère-J.Michelet)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du **26 octobre 2012** composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

2 - PV-20130002 Approbation du compte-rendu de la séance de conseil municipal du 5 février 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par	27	Pour
Par	6	Abstentions (M.Besseau-Ph.Devarieux-J.Michelet-Ch.Feugère-V.Biarnès-D.Lochon)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du **5 février 2013** composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale**3 - Rec-20130003 Liste des décisions du Maire**

DM-20130023	Fourniture de végétaux	Marchés de 1 an reconductibles 2 fois Montant annuel total minimum 8 000 € TTC maximum 35 000 € TTC
DM-20130026	Fourniture de récompenses sportives	Marché de 1 an reconductible 3 fois Montant annuel minimum 500 € TTC maximum 3 500 € TTC
DM-20130030	Achat d'un véhicule électrique pour la voirie	20 618,01 € TTC
DM-20130031	Entretien et aménagement des espaces verts	Marchés de 1 an reconductibles 2 fois Montant annuel total minimum 185 000 € TTC maximum 440 000 € TTC
DM-20130032	Avenant au marché de travaux d'installation d'interphone Groupe Scolaire des Petits Prés	1 656,34 € TTC
DM-20130033	Mise sous enveloppe et envoi de documents	Marché de 1 an reconductible 3 fois Montant annuel minimum 5 000 € TTC maximum 15 000 € TTC
DM-20130034	Formation au certificat d'aptitude à la conduite en sécurité	Marché de 1 an reconductible 2 fois Montant annuel minimum 2 000 € TTC maximum 22 000 € TTC

DM-20130035	Marché des fournitures scolaires	Marché de 1 an reconductible 2 fois Montant annuel minimum 50 000 € TTC maximum 79 500 € TTC
DM-20130036	Maintenance des installations de sécurité incendie	Marché de 1 an reconductible 2 fois Montant maximum 90 000 € HT
DM-20130037	Fourniture de matériel électrique Lot n°1 : Lampes – Minimum annuel 5 000 € TTC – maximum annuel 20 000 € TTC Lot n° 2 : Divers matériels électriques – Minimum annuel 10 000 € TTC – maximum annuel 30 000 € TTC	Marchés de 1 an reconductibles 1 fois
DM-20130038	Serveur pédagogique pour contrôler et administrer le parc informatique des écoles et assurer le filtrage internet	35 401,60 € TTC

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Social

4 - 20130033 Subventions sociales 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 32 Pour
Par 1 Abstention (V.Biarnès)

Article 1 : DECIDE d'attribuer les subventions sur projet aux associations suivantes :

Associations	Projet
• Enfants Phares	Week-end familles/enfants 400 € (quatre cents euros)
• Parole et Vie	Accompagnement à la scolarité (Six cent cinq euros)
• Secours Catholique	Sortie découverte 200 € (deux cents euros) l'aide à la scolarité : 200 € (deux cents euros)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 32 votants, Mme Colette PIGEAT ne prenant pas part au vote,

Article 2 : DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 200 € (quatre mille deux cents euros) à l'association **Alpha Plus**.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de commune.

Social

5 - 20130034 Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour les actions communales de convivialité des quartiers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 33 votants,

Article 1 : SOLLICITE le Conseil Régional, dans le cadre de son soutien aux actions de convivialité des animations sociales de quartiers, à hauteur de 60 % maximum du coût total de l'action plafonnée à 9 € par participant sous réserve d'un co-financement obligatoire.

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer toute convention au bénéfice de la subvention visée à l'article 1.

Article 3 : DIT que les crédits seront inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours.

Culture

6 - 20130035 Subvention de fonctionnement à l'Ecole de Musique pour l'année 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 32 votants, Monsieur Henri WEISDORF ne prenant pas part au vote,

Article 1 : DECIDE d'attribuer à l'association « Ecole de Musique d'Elancourt », une subvention de 170 000 € (cent soixante dix mille euros) pour l'année 2013.

Article 2 : PRECISE qu'une avance de subvention de 85 000 € (quatre-vingt-cinq mille euros) sur cette subvention 2013 a déjà été versée en février 2013.

Article 3 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Enfance/Education

7 - 20130036 Révision du périmètre scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	31	Pour
Par	3	Abstention (L.Vérat-V.Biarnès-D.Lochon)

Article unique : DÉCIDE d'ajuster le périmètre scolaire en rattachant, à l'école élémentaire Alain Cavallier, les rues suivantes :

- 1-11 Rue des Nouveaux Horizons
- 1 et 3 Place Charles de Gaulle
- 1 Rue des Tritons
- 8 Rue de la Grenouillère
- 2 Avenue de la Villedieu

Enfance/Education

8 - 20130037 Projet d'une classe transplantée de l'école de la Nouvelle Amsterdam annulé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : DECIDE d'annuler, du budget primitif 2013 de la Commune, la subvention de 1 300 euros (mille trois cents euros) allouée à l'école de la Nouvelle Amsterdam concernant le projet d'une classe transplantée qui n'a pas abouti.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune

Personnel

9 - 20130038 Ratio promu/promouvable pour les avancements de grade

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : DECIDE que les ratios « promus/promouvables » pour les avancements au grade d'infirmier en soins généraux hors classe et d'adjoint d'animation principal de 1ère classe sont ainsi déterminés :

Grade d'origine	Grade d'accès	Ratio (%) Taux en vigueur	Ratio Promu /Promouvable
Infirmier Soins Cl. Sup. Adj. Animat. Ppal 2è Cl	Infirmier Soins Hors Cl. Adj. Animat. Ppal 1è Cl		100 100

Personnel

10 - 20130039 Création d'emploi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : DECIDE de la création de l'emploi suivant : 1 psychologue de classe normale non titulaire à temps incomplet à raison de 29 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2013.

Article 2 : DIT que la rémunération de cet agent sera basée sur le 7^{ème} échelon de son grade

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

11 - 20130040 Subvention à l'Association pour la Promotion de la Musique à Saint-Quentin-en-Yvelines (APMSQ)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : DECIDE d'attribuer une subvention de 1 000 € (mille euros) à l'Association pour la Promotion de la Musique à Saint-Quentin-en-Yvelines (APMSQ) afin de lui permettre de mener à terme le projet d'éveil musical mené auprès de 2 classes de l'école élémentaire des Petits Prés pour l'année scolaire 2012/2013 et de le concrétiser par une grande représentation au Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines le 21 juin 2013.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

12 - 20130041 Subvention de fonctionnement aux Scouts et Guides de France

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	32	Pour
Par	2	Abstention (L.Vérat-V.Biarnès)

Article 1 : DECIDE d'attribuer une subvention de 1 700 € (mille sept cents euros) à l'Association des Scouts et Guides de France pour l'année 2013.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

13 - 20130042 Subvention à l'Association Guides et Scouts d'Europe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	24	Pour
Par	9	Contre (M.Besseau-Ph.Devarieux-J.Stevens-M.Saul-J.Michelet- Ch.Feugère-L.Vérat-V.Biarnès-D.Lochon)
Par	1	Abstention (D.Berreby)

Article 1 : DECIDE d'attribuer une subvention de 800 € (huit cents euros) à l'Association des Guides et Scouts d'Europe pour permettre d'appliquer un tarif dégressif aux familles de ses adhérents, acheter du matériel pour mener à bien ses activités et former des jeunes adultes encadrant.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Sports

14 - 20130043 Subventions sportives exceptionnelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations sportives suivantes :

- ✓ 500 euros (cinq cents euros) à l'association CAP SPORTS ART AVENTURE AMITIE, pour son soutien à l'Ecole Municipale des Sports, afin de dispenser des activités sportives aux enfants et adolescents en situation de handicap.
- ✓ 500 euros (cinq cents euros) à l'association SQY RUGBY, dans le cadre de l'organisation du tournoi international de rugby des 10/15 ans à Elancourt des 30 et 31 mars 2013.
- ✓ 300 euros (trois cents euros) à l'ESCRIME CLUB DE TRAPPES pour son soutien à l'Ecole Municipale des Sports lors du stage d'escrime organisé du 4 au 8 mars 2013.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Petite Enfance

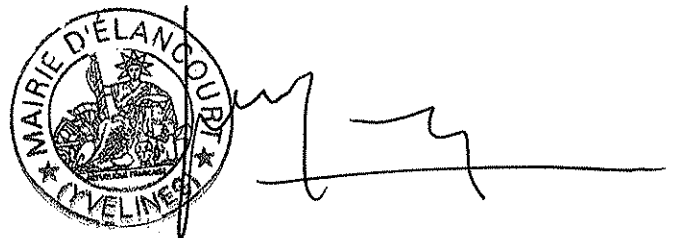
15 - 20130044 Avenant à la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation indemnité de garde crèche SNCF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement relative au versement de la prestation indemnité de garde crèche SNCF, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.



Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt